



Registre des certificats PEB



Registre des certificats PEB

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Certificat PEB

Données administratives

Numéro du certificat :

20190529021220

23/10/2014

N° certificat :

Version du protocole :

Version du logiciel de calcul :

Version du logiciel : 2.2.5

Certificat établi le : 29/05/2019

Validité maximale : 29/05/2029

Bâtiment certifié comme : Appartement

Année de construction : Inconnue

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le :

Inconnu

Inconnu

Permis obtenu le :

Référence du permis :



Performance énergétique

CONSOMMATION SPÉCIFIQUE D'ÉNERGIE PRIMAIRE CONS. SPÉCIFIQUE D'ÉNERGIE PRIMAIRE

707 kWh/m².an

Volume protégé :
128 m³Consommation théorique totale d'énergie :
28 018 kWh/anCons. totale d'énergie :
Surface de plancher chauffé :Plancher chauffé :
40 m²**A++** $E_{\text{spec}} \leq 0$ $0 < E_{\text{spec}} \leq 45$ **A+** $45 < E_{\text{spec}} \leq 85$ **A** $85 < E_{\text{spec}} \leq 170$ **B** $170 < E_{\text{spec}} \leq 255$ **C** $255 < E_{\text{spec}} \leq 340$ **D** $340 < E_{\text{spec}} \leq 425$ **E** $425 < E_{\text{spec}} \leq 510$ **F** $E_{\text{spec}} > 510$ **G**

707

INDICATEURS SPÉCIFIQUES

INDICATEURS SPÉCIFIQUES

Besoins en chaleur du logement

excessifs



élevés

moyens

faibles

minimes

Performance des installations de chauffage

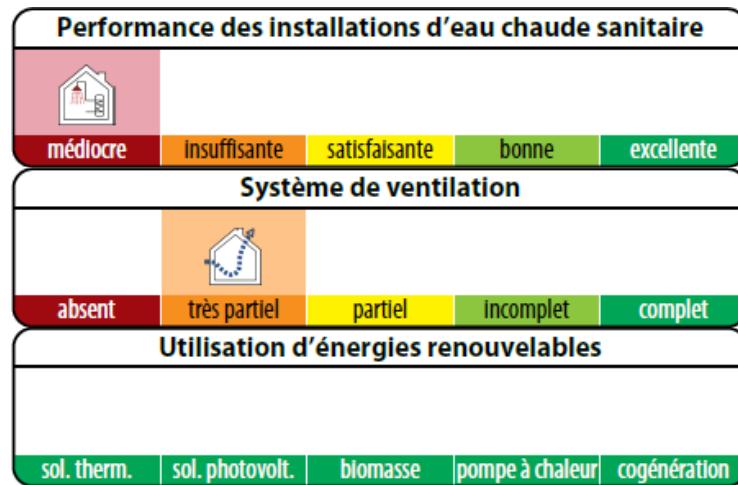
médiocre

insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente



Performance énergétique - Evaluation

	Besoins en chaleur du logement		8 831 kWh/an
	Pertes de l'installation de chauffage		+ 1 082 kWh/an
	Besoins de chaleur pour produire l'eau chaude sanitaire (ECS) et pertes de l'installation		+ 1 294 kWh/an
	Consommation d'énergie des auxiliaires		+ 0 kWh/an
	Consommation d'énergie pour le refroidissement		+ 0 kWh/an
	Apports solaires thermiques pour l'ECS et/ou le chauffage		- 0 kWh/an
	Consommation finale		= 11 207 kWh/an
	Autoproduction d'électricité		- 0 kWh/an
	Pertes de transformation des postes ci-dessus consommant de l'électricité		+ 16 811 kWh/an
	Pertes de transformation évitées grâce à l'autoproduction d'électricité		- 0 kWh/an
	Consommation annuelle d'énergie primaire du logement		= 28 018 kWh/an
	Surface de plancher chauffé		÷ 40 m ²
	Consommation spécifique d'énergie primaire du logement (Espec)		= 707 kWh/m ² .an

Impact sur l'environnement

Émission annuelle de CO ₂ du logement	7 988 kg CO ₂ /an
Surface de plancher chauffé	÷ 40 m ²
Émissions spécifiques de CO ₂	= 202 kg CO ₂ /m ² .an

		Pertes par les parois	
PAROIS PRÉSENTANT UN TRÈS BON NIVEAU D'ISOLATION		PAROIS PRÉSENTANT UN TRÈS BON NIVEAU D'ISOLATION	
La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2014			
Type	Dénomination	Surface	Justification
Type	Fenêtre		
Dénomination	Velux		
Surface	1 m ²		
Justification		Double vitrage haut rendement – U _g = 1.1 W/m ² .K Châssis bois	
	Fenêtre	Velux	1 m ² Double vitrage haut rendement – U _g = 1.1 W/m ² .K Châssis bois
Type	Dénomination	Surface	Justification
Type	Fenêtre		
Dénomination	Velux		
Surface	1 m ²		
Justification		Double vitrage haut rendement – U _g = 1.1 W/m ² .K Châssis bois	
	Fenêtre	Velux	1 m ² Double vitrage haut rendement – U _g = 1.1 W/m ² .K Châssis bois

PAROIS AVEC UN BON NIVEAU D'ISOLATION		PAROIS AVEC UN BON NIVEAU D'ISOLATION	
La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2010			
Type	Dénomination	Surface	Justification
Type	Fenêtre		
Dénomination	DV Pvc		

	Surface	0,7 m ²	
	Justification	Double vitrage ordinaire – $U_g = 1.2 \text{ W/m}^2\text{.K}$	
		Châssis PVC	
 Fenêtre	DV Pvc	0,7 m ²	Double vitrage ordinaire – $U_g = 1.2 \text{ W/m}^2\text{.K}$
			Châssis PVC
Type	Dénomination	Surface	Justification
Type	Fenêtre		
Dénomination	DV Pvc		
Surface	0,7 m ²		
Justification	Double vitrage ordinaire – $U_g = 1.2 \text{ W/m}^2\text{.K}$		
		Châssis PVC	
 Fenêtre	DV Pvc	0,7 m ²	Double vitrage ordinaire – $U_g = 1.2 \text{ W/m}^2\text{.K}$
			Châssis PVC

PAROIS AVEC ISOLATION INSUFFISANTE OU D'ÉPAISSEUR INCONNUE

PAROIS AVEC ISOLATION INSUFFISANTE OU D'ÉPAISSEUR INCONNUE

Recommandations : isolation à renforcer (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant)

AUCUNE

PAROIS SANS ISOLATION

PAROIS SANS ISOLATION

Recommandations : à isoler

AUCUNE

PAROIS DONT LA PRÉSENCE D'ISOLATION EST INCONNUE

PAROIS DONT LA PRÉSENCE D'ISOLATION EST INCONNUE

Recommandations : à isoler (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant)

Type	Dénomination	Surface	Justification
Type	Toiture		
Dénomination	Versant		
Surface	44,4 m ²		
Justification	Présence inconnue d'un isolant de toiture qui n'était pas visible lors de la visite		
 Toiture	Versant	44,4 m ²	Présence inconnue d'un isolant de toiture qui n'était pas visible lors de la visite
Type	Mur		
Dénomination	Mur plein Apparent		

	Surface	14 m ²	
	Justification	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie	
 Mur	Mur plein Apparent	14 m ²	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie
	Type	Mur	
	Dénomination	Mur squelette bois	
	Surface	8,4 m ²	
	Justification	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie	
 Mur	Mur squelette bois	8,4 m ²	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie
Type	Dénomination	Surface	Justification
	Type	Toiture	
	Dénomination	Versant	
	Surface	44,4 m ²	
	Justification	Présence inconnue d'un isolant de toiture qui n'était pas visible lors de la visite	
 Toiture	Versant	44,4 m ²	Présence inconnue d'un isolant de toiture qui n'était pas visible lors de la visite
	Type	Mur	
	Dénomination	Mur plein Apparent	
	Surface	14 m ²	
	Justification	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie	
 Mur	Mur plein Apparent	14 m ²	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie
	Type	Mur	
	Dénomination	Mur squelette bois	
	Surface	8,4 m ²	
	Justification	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie	

 Mur	Mur squelette bois	8,4 m ²	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie
---	--------------------	--------------------	---

 Pertes par les fuites d'air
Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air Non : valeur par défaut : 12 m ³ /h.m ²
Recommandations :
L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtons de fenêtre, angles, jonctions, percements ...) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.

 Pertes par ventilation		
Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves acceptables caractérisant la qualité d'exécution
Système D avec récupération de chaleur	Non	
Ventilation à la demande	Non	
Preuves acceptables caractérisant la qualité d'exécution	Non	
Diminution globale des pertes de ventilation	0 %	
Non	Non	Non
	Diminution globale des pertes de ventilation	0 %
Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves acceptables caractérisant la qualité d'exécution
Système D avec récupération de chaleur	Non	
Ventilation à la demande	Non	
Preuves acceptables caractérisant la qualité d'exécution	Non	
Diminution globale des pertes de ventilation	0 %	

Non	Non	Non
	Diminution globale des pertes de ventilation	0 %



Installations de chauffage

CHAUFFAGE LOCAL : ACCUMULATEURS

CHAUFFAGE LOCAL : ACCUMULATEURS

Chauffe 60 % du volume protégé

Chauffe 60 % du volume protégé

Production et émission	Radiateur électrique à accumulation
Régulation	Sans sonde extérieure

Recommandations :

Le recours au chauffage électrique entraîne une consommation importante d'énergie primaire et est en général à éviter (sauf cas très particulier d'appoint bref ou pour des bâtiments particulièrement bien isolés). Il est donc recommandé de remplacer l'installation de chauffage local électrique par une installation de chauffage local ou central performante ayant recours à un autre vecteur énergétique. Vous réduirez ainsi au moins de moitié la consommation en énergie primaire de cette installation.

CHAUFFAGE LOCAL : CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

CHAUFFAGE LOCAL : CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

Chauffe 40 % du volume protégé

Chauffe 40 % du volume protégé

Production et émission	Radiateur ou convecteur électrique
Régulation	Régulation électronique

Recommandations :

Le recours au chauffage électrique entraîne une consommation importante d'énergie primaire et est en général à éviter (sauf cas très particulier d'appoint bref ou pour des bâtiments particulièrement bien isolés). Il est donc recommandé de remplacer l'installation de chauffage local électrique par une installation de chauffage local ou central performante ayant recours à un autre vecteur énergétique. Vous réduirez ainsi au moins de moitié la consommation en énergie primaire de cette installation.



Installations d'eau chaude sanitaire

EAU CHAUDE SANITAIRE BOILER ÉLEC

EAU CHAUDE SANITAIRE BOILER ÉLEC

Production	Production avec stockage par résistance électrique
Distribution	Bain ou douche, entre 1 et 5 m de conduite

Evier de cuisine, entre 5 et 15 m de conduite

Recommandations :

Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.

Système de ventilation			
Locaux secs		Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	
Séjour		OAR	
Chambre		aucun	
Locaux humides		Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)	
Cuisine		aucun	
Salle de Bain		aucun	
Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour	OAR	Cuisine	aucun
Chambre	aucun	Salle de Bain	aucun

Selon les relevés effectués par le certificateur, seules des ouvertures d'alimentation en air neuf sont présentes dans le logement. Le système de ventilation n'est donc pas conforme aux règles de bonne pratique.

Recommandation :

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet.

Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).

Utilisation d'énergies renouvelables

 INSTALLATION SOLAIRE THERMIQUE	INSTALLATION SOLAIRE THERMIQUE
	NÉANT
 INSTALLATION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	INSTALLATION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE
	NÉANT
 BIOMASSE	BIOMASSE
	NÉANT
 POMPE À CHALEUR	POMPE À CHALEUR
	NÉANT



NÉANT